

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 31 octobre 2023**

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal : 19

En exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Date de la convocation
27 octobre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : - Madame STRADY Emmanuelle- Madame CHAPRON Christine- Monsieur LATREUILLE Alain - Monsieur VICI Laurent

A été nommée secrétaire de séance : Madame Béatrice ORTEGA

2023 10 99 Commune de SAINT-JUST-LUZAC – police pluri-communale Le GUA- SAINT-SORNIN – NIEULLE SUR SEUDRE – conventions de prêt d'un cinémomètre

Monsieur le Maire expose :

La commune de SAINT-JUST-LUZAC a acquis en 2018 un cinémomètre afin de réaliser des points de contrôle routiers sur son territoire.

Elle a déjà conventionné avec plusieurs communes du territoire en vue du prêt de ce matériel, et notamment avec les communes de SAINT-SORNIN et NIEULLE SUR SEUDRE. La commune du GUA pourrait utilement bénéficier de ce matériel compte tenu des incivilités récurrentes en matière de vitesse sur le territoire.

Les trois communes bénéficieraient à elles trois de 84 jours par an : soit une soixantaine de jours ouverts environ ce qui représenterait un coût global de 250 € annuels.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- autorise Monsieur le Maire à mener toutes démarches et signer toutes pièces
relatives à ce dossier et notamment la convention de prêt.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 14/11/2023

Publiée sur le site internet le : 14/11/2023

Le GUA, le 02 novembre 2023,
Le Maire, Patrice BROUHARD

